TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)

(Articles L. 2333-6 à L. 2333-16 du code général des collectivités territoriales)

ANNEE

« ENSEIGNES »

Déclaration complémentaire de création ou de suppression intervenues entre le 2 janvier et le 31 Décembre 20.....

1 – Identite du declarant Adresse de facturation (si differente)									facturation (si differente)			
Nom du représentant légal												
Nom ou raison sociale												
N° Siret / Code NAF												
Adresse												
Code postal												
N° Téléphone / N° Fax												
Adresse courriel												
PARTIE RESERVEE A LA COLLECTIVITE												
	Nombre de faces		Superficie TOTALE		Tarif unitaire au m²		Réfaction	Exonération		TOTAL TAXE A REGLER		
	Non Numérique	Numérique	Non Numérique	Numérique	Non Numérique	Numérique	50%	Exone	eration			
TOTAUX			m²	m²	€	€	€	€		€		
										-		

2 - Mise à jour des enseignes après création ou suppression

A COMPLETER PAR LE DECLARANT									PARTIE RESERVEE A LA COLLECTIVITE			
Adresse d'implantation du dispositif	*type du dispositif	Longueur	Largeur	Superficie unitaire	*NN N	Date de création	Date de suppression	Prorata temporis (mois)	Superficie rectifiée	Tarif par m²	Total à payer	
		m	m	m ²					m ²	€	€	
		m	m	m ²					m ²	€	€	
		m	m	m ²					m ²	€	€	
		m	m	m ²					m ²	€	€	
		m	m	m ²					m ²	€	€	
		m	m	m ²					m ²	€	€	
		m	m	m ²					m ²	€	€	
		m	m	m ²					m ²	€	€	
		m	m	m ²					m ²	€	€	
		m	m	m ²					m ²	€	€	
		m	m	m ²					m ²	€	€	
		m	m	m²					m ²	€	€	

*Voir notice jointe

Si ce tableau ne comporte pas de lignes en nombre suffisant, vous pouvez joindre en annexe de cette déclaration un état identique à celui-ci.

Observations						
3 - Engagement du déclarant						
Je soussigné, auteur de la présente déclaration :						
(Nom, prénom)	······,					
certifie exacts les renseignements qui y sont contenus.						
A Le,	Cachet de l'établissement	<u>Signature</u>				
Toute fausse déclaration constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal.						
4 - Obligations de dépôt						
Déclaration à retourner dûment complétée et signée, dans les deux mois qui suivent la création ou la suppression du support, à la commune où sont implantés les enseignes déclarés.						
5 – Cadre réservé à la commune ou à l'EPCI						
Date de réception de la présente déclaration complémentaire :		Observations				